

PROCES - VERBAL

de l'Assemblée générale
du mercredi 20 novembre 2024 à 16h00
à l'EHL Campus à Lausanne

Président : Julien Billarant (ad interim)

Présents : Selon liste de présences

Procès-verbal : M. Alexandre Ludin

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 septembre 2023
 2. Rapport du Président
 3. Rapport du Secrétaire général
 4. Nouveaux statuts de la CIFC-VD, validation
 5. Comptes 2023
 6. Rapport de l'organe de révision
 7. Décharge au comité, à l'organe de contrôle et approbation des comptes
 8. Budget et cotisation 2024-2025
 9. Election des membres du comité
 10. Désignation de l'organe de révision
 11. Divers
-

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 19 septembre 2023

Le procès-verbal en question ne suscitant aucune remarque particulière, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur (Mme Florence Nöding).

2. Rapport du Président

M. Julien Billarant (JB) remercie chaleureusement l'EHL pour son accueil et pour la visite très intéressante de l'école. Il remercie également toutes les entreprises formatrices présentes ce jour et qui passent du temps à former les apprentis de la branche service et administration.

JB donne lecture de son rapport, annexé au procès-verbal de la présente assemblée.

Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

3. Rapport du Secrétaire général

Alexandre Ludin (AL) donne lecture de son rapport qui est également annexé au présent procès-verbal de l'AG.

Aucune remarque ni question n'est formulée à son sujet.

4. Nouveaux statuts de la CIFIC-VD, validation

AL présente les nouveaux statuts de l'association, en prenant le temps de préciser les quelques changements, essentiellement en raison et à la suite de la cessation d'activité de Jeuncomm, l'une des entités fondatrices de la CIFIC-VD.

Les évolutions proposées concernent 2 articles et sont donc les suivantes (en jaune), le reste du texte n'étant pas soumis à une quelconque modification :

Art. 3 Qualité de membre et admission

Sont membres fondateurs :

- La Fédération patronale vaudoise (FPV) ;
- Jeuncomm, Fondation (qui a repris les activités de Jeuncomm, Société des jeunes commerçants en 2021). Cessation d'activité au 30.06.2024.

Peuvent être membres de la CIFIC-VD :

- Les entreprises formatrices d'apprentis du domaine commercial qui disposent d'une autorisation y relative délivrée par l'autorité compétente ;
- Les associations patronales et professionnelles qui s'occupent de la formation de base et du perfectionnement professionnel commercial ;
- Toute personne physique et morale intéressée par la formation commerciale.

La qualité de membre s'acquiert sur la base d'une demande écrite. Dans la mesure où il s'agit d'une entreprise formatrice, c'est le secrétariat qui est compétent ; dans les autres cas, la compétence appartient au comité.

Les décisions relatives à l'admission ou à son refus sont communiquées par écrit. Une décision de refus est susceptible de recours à l'assemblée générale dans les trente jours à dater de sa notification. Le recours doit être fait par écrit et motivé.

Art. 9 Le comité

Le comité est l'organe exécutif de l'association. Il a le droit et le devoir de gérer les affaires de l'association et de la représenter en conformité des statuts. Le comité doit notamment, prendre toute mesure utile pour atteindre les buts de l'association, veiller à l'application correcte des présents statuts et d'autres éventuels règlements internes, administrer les biens, actifs et ressources de l'association, tenir la comptabilité et convoquer et organiser l'Assemblée générale.

Le comité est composé de 6 à 9 membres nommés pour 1 année et rééligibles.

La présidence et la vice-présidence sont proposées par le comité et validées par les membres lors de l'Assemblée générale.

Le secrétariat est de la responsabilité du secrétaire patronal.

L'Assemblée générale élit les autres membres du comité.

Le comité est composé au moins de deux représentants d'entreprises qui forment entre un et dix apprenti(s) dans le domaine commercial et de deux représentants d'entreprises qui en forment plus de dix.

Un représentant de l'Office de la Formation Professionnelle et Continue (OFPC) du canton de Vaud participe aux séances avec voix consultative.

Le comité exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts.

Il prend toutes mesures utiles pour assurer la bonne marche de la CIFC-VD et les activités en découlant. Il liquide les affaires courantes ou les confie à son secrétariat.

Après avoir été présentés, ces nouveaux statuts ne suscitent pas de questions particulières et sont ainsi soumis à votation.

Les membres présents à l'AG de ce jour les valident à l'unanimité.

AL précise que les nouveaux statuts seront annexés au PV de l'AG de ce jour.

5. Comptes 2023

AL passe en revue les différentes rubriques des comptes.

Les comptes 2023 de l'association se bouclent avec un bénéfice de **CHF 16'486.55** reporté au bilan pour des fonds propres de **CHF 122'165.46**. Le capital s'élève ainsi à **CHF 322'239.69**.

Un membre s'interroge au sujet des dettes de l'association résultant de l'achat de biens et de prestations de services.

AL précise qu'il s'agit des écritures ouvertes des factures fournisseurs.

Aucune autre remarque ni question n'est formulée sur les comptes 2023.

6. Rapport de l'organe de révision

JB donne lecture du rapport de l'organe de révision, en l'occurrence la fiduciaire OFISA – Berney Associés.

Aucune remarque ni question n'étant plus formulée sur les divers éléments présentés ci-dessus, il est passé au vote de décharge.

7. Décharge au comité, à l'organe de révision et approbation des comptes

A l'unanimité, les membres présents donnent décharge au comité, à l'organe de révision et approuvent les comptes de l'exercice 2023.

8. Budget et cotisation 2024-2025

Le comité a décidé de ne pas augmenter la cotisation 2025 qui reste ainsi à CHF 150.--.

AL présente le budget et transmet les informations suivantes :

- En fonction d'une charge de travail importante et de la reprise de certaines activités, réalisées à ce jour par Jeuncomm, le montant budgété concernant les honoraires du secrétariat est augmenté à CHF 40'000.-.
- Un montant de CHF 15'000.- a été budgété pour l'accompagnement de la réforme, soit CHF 15'000.- de moins qu'en 2024, puisque la réforme n'a pas engendré de frais substantiels à ce jour.
- Une perte potentielle de CHF 13'350.- qui pourrait être cas échéant prise en charge par les réserves de la CIFIC-VD.

9. Election des membres du comité

AL informe qu'à la suite du retrait de Jeuncomm et des changements dans les statuts de la CIFIC-VD (cf ci-avant), le président, ainsi que le vice-président, sont élus par les membres lors de l'AG.

Le comité propose ainsi à l'AG d'élire M. Julien Billarant à la présidence et M. Olivier Perroud à la vice-présidence de la CIFIC-VD.

AL complète en donnant quelques informations au sujet du CV et du parcours de MM. Billarant et Perroud.

L'AG élit à l'unanimité MM. Julien Billarant et Olivier Perroud, respectivement à la présidence et à la vice-présidence de la CIFIC-VD.

JB reprend ensuite la parole et propose à l'assemblée d'élire à nouveau pour l'année à venir le comité, puisque tous les membres se représentent.

Le comité est réélu pour une année par acclamation de l'assemblée.

10. Désignation de l'organe de révision

Le comité propose de reconduire le mandat de la fiduciaire OFISA – Berney Associés pour l'année à venir.

Le mandat de la fiduciaire OFISA – Berney Associés est validé par l'assemblée comme organe de révision de la CIFIC-VD.

11. Divers

M. Jean-François Martin de l'ORIF à Pomy, s'interroge sur le nombre de mandats pratiques et soulève le fait que cela devient de plus en plus compliqué pour les formateurs en entreprise.

Mme Florence Noeding (FN) informe qu'une démarche de la CIFIC-suisse est en cours et que le nombre de mandats pratiques devrait passablement diminuer dès la rentrée 2025.

S'ensuit une discussion globale sur la question, au cours de laquelle l'avis est unanime sur le fait que le nombre de mandats pratiques demandé est trop conséquent et qu'une adaptation dans le sens d'une réduction de ces derniers est essentielle.

Le comité prend bonne note de ces remarques, qu'il fera remonter à la CIFIC-suisse.

Plusieurs membres énoncent la complexité et le manque de convivialité de la plateforme Konvink, qui ne facilite pas le travail des formateurs en entreprise.

JB rappelle que la CIFIC-VD n'a que peu de marge de manœuvre à ce sujet, puisque cette plateforme est imposée par la CIFIC-suisse.

FN ajoute qu'une visioconférence est disponible sur le site de la CIFIC Suisse et présente les premiers pas sur Konvink, une destinée aux apprentis et une autre aux formateurs.

AL présente ensuite très brièvement une structure de soutien et entraide aux apprentis en difficulté, dont il s'occupe également et qui s'appelle le Groupement pour l'Apprentissage (GPA). Cette structure propose 2 prestations de coachings (CoachApp) et appuis scolaires (AppApp). Il encourage les membres à aller se renseigner sur le site de l'association (<https://formation-apprentis.ch/>).

La parole n'étant plus demandée, **JB** remercie les membres présents de leur participation à cette assemblée et lève la séance à 18h10.

Un apéritif s'ensuit dans un salon de l'EHL prévu à cet effet.

CIFIC-VD
Communauté d'intérêts pour la formation
commerciale de base du canton de Vaud



Alexandre Ludin

Annexes sur le site www.cifc-vd.ch - membres :

1. Rapport du Président
2. Rapport du Secrétaire général
3. Statuts de la CIFIC-VD

20.05.2025

AL/FN